



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais
Tél : 04.77.44.51.96

PV N° 6 DU SAMEDI 25/09/2021

Réunion du 20 septembre 2021

- Désignations : Yann DUSSUD : 0788367709

INDISPONIBILITES

M. KHEBAL Ryad : le 25 septembre ; les 3, 10 et 23 octobre ; les 7, 13, 20 et 27 novembre ; les 4 et 11 décembre.
M. DIEUX Jason : le 3 octobre

AVIS AUX ARBITRES

M. Titouan DEPORTE est prié de donner par écrit le motif de son absence au match U15, Riorges - Roanne Parc, du dimanche 19 septembre.

Aucune désignation ne sera donnée avant réception du courrier explicatif.

EXAMEN ARBITRES

Les dates pour l'examen arbitres sont **les 25 et 26 septembre, puis les 2 et 3 octobre au Stade Fontalon à Roane.**

La formation aura lieu le samedi 25 septembre au stade Fontalon à Roanne, à partir de 8 h jusqu'à 17h (repas pris en commun le samedi midi, offert par la Délégation) ; puis le dimanche 26 septembre, de 8 h à 12 h.

Prévoir une tenue de sport.

PROTOCOLE SANITAIRE

Comme cela vous a déjà été communiqué individuellement par mail, la CDA tient à vous confirmer qu'en application du protocole sanitaire FFF de reprise des compétitions régionales et départementales, le **PASS SANITAIRE sera OBLIGATOIRE** sur toutes les rencontres sous l'égide du District de la Loire (y compris les compétitions par délégation), ainsi que toutes les manifestations organisées par la CDA.

Nous vous communiquerons ultérieurement les modalités complémentaires quant à l'application autour des rencontres. Inutile de se presser sur votre téléphone pour demander plus d'informations que nous n'avons pas officiellement à ce jour.

Je vous invite à prendre connaissance dans les détails du protocole FFF mis en ligne sur le site du DLF.

Ce protocole s'applique pour toutes les personnes désignées par la CDA (membres CDA, arbitres, jeunes arbitres, observateurs, accompagnateurs...)

Pour les jeunes arbitres mineurs (12-17 ans), cette mesure entrera en application à partir du 1er octobre 2021.

AVIS IMPORTANT AUX ARBITRES

Pour les rencontres officielles à venir, tous les joueurs doivent être en possession de leur « pass sanitaire ». Dans le cas contraire, vous ne devez pas cautionner la participation de ces joueurs qui reste sous la responsabilité de leur club et vous devrez établir un rapport sur cette situation.